



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 avril 2005
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2005

6-10 juin 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Timor-Leste

Résumé

La Directrice générale présente pour examen et commentaires le projet de descriptif de programme de pays relatif au Timor-Leste. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2006-2007, qui s'élève à 2,04 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires dans la limite des fonds disponibles et à 13 millions de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2005/7.

** Conformément à la décision 2002/4 (E/ICEF/2002/8) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé puis affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2005, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006.



*Données de base**
(2003, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	0,4
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	86
Insuffisance pondérale (% modérée et grave)	46
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2000) (pondéré)	660
Taux de scolarisation dans le primaire (% net garçons/filles)	65/63
Élèves du primaire qui atteignent la cinquième année de scolarité (%) (2002)	97
Accès à l'eau plus salubre (%) (2002)	52
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	—
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans)	4 ^a
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	430
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) (%)	70
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	60

* Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles à l'adresse <www.unicef.org>.

^a Cette définition tient compte des enfants âgés de 5 à 11 ans qui, pendant la semaine précédant l'étude, ont exercé une activité rémunératrice d'au moins 1 heure ou effectué au moins 28 heures de travail au foyer. En sont exclus les mineurs âgés de 12 à 14 ans qui, pendant la semaine précédant l'étude, ont exercé une activité rémunératrice pendant 14 heures au moins ou effectué un travail au foyer et exercé une activité rémunératrice pour une durée totale d'au moins 42 heures.

La situation des enfants et des femmes

1. L'histoire récente du Timor-Leste a été tumultueuse, marquée par un conflit intense et le déplacement de populations, ce qui a engendré une pauvreté et un dénuement généralisés conjugués à l'incapacité des institutions de régler ces problèmes. Le système des Nations Unies a joué un rôle clef en facilitant la transition vers l'indépendance et en aidant à l'édification de la nation, avec le concours d'autres partenaires de développement.

2. Depuis la proclamation de l'indépendance en mai 2002, le Timor-Leste a accompli des progrès dans les domaines suivants : gouvernance démocratique, adoption de lois relatives à la défense des droits de l'homme, remise en état des infrastructures et planification du développement. Afin qu'elle continue de prêter assistance en vue de stabiliser la situation, le Conseil de sécurité a prolongé la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental jusqu'en mai 2005 mais sa composition est réduite et son mandat a été modifié.

3. Quarante pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national de 0,55 dollar des États-Unis par jour, faisant du Timor-Leste l'un des pays les plus pauvres de la région. La croissance économique est insuffisante pour remédier aux niveaux actuels de pauvreté et de chômage, qui s'élève à 20 % parmi la population urbaine masculine et peut atteindre 43 % chez les jeunes hommes des zones urbaines. Les négociations relatives à la délimitation définitive des frontières maritimes avec l'Australie avancent lentement. La mise en exploitation du gisement

de pétrole de Bayu Undan devrait nettement augmenter les recettes publiques en raison de l'accroissement de la production de pétrole et de gaz qui en résulterait, ce qui est capital pour assurer le financement des services sociaux et des infrastructures de base et créer des emplois.

4. Le recensement de 2004 a confirmé que 60 % de la population est âgée de moins de 18 ans. Les enfants et les femmes continuent de subir les conséquences du conflit et de la pauvreté. Les services de santé sont rétablis mais insuffisants pour remédier aux problèmes de santé graves. Avec 7,8 enfants par femme, le Timor-Leste a le taux de fécondité le plus élevé du monde. Celui-ci a une incidence majeure sur la santé des femmes et des enfants, sur leur nutrition et sur l'accès à l'éducation. Le taux élevé de croissance démographique a des répercussions sur tous les domaines du développement national. Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de mortalité maternelle sont parmi les plus élevés de la région. La morbidité infantile est élevée en raison de l'effet combiné des maladies infectieuses, essentiellement les infections aiguës des voies respiratoires, la diarrhée, la dengue et le paludisme. On estime que 44 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition modérée ou grave et presque un enfant sur deux souffre d'un retard de croissance modéré ou grave. Environ 32 % des femmes non enceintes sont anémiques. La pénurie de sages-femmes dûment formées et le manque d'accès aux soins obstétricaux d'urgence aggravent les problèmes liés à l'accouchement. Un peu plus de 90 % des enfants naissent à la maison, 87 % des nouveau-nés ne sont pas pesés à la naissance et moins de 10 % des naissances sont déclarées officiellement.

5. Les infrastructures de base en matière de vaccination ont été rétablies et les taux de vaccination antidiphtérique, antioquelucheuse et antitétanique et de vaccination antirougeoleuse atteignent près de 60 %. Le taux de vaccination antituberculeuse est de 72 % mais la proportion de ceux qui échappent à la vaccination est élevée de même que dans le cas du vaccin contre la rougeole. La non-vaccination est due pour l'essentiel à la méconnaissance des bienfaits de la vaccination et à la distance que les membres de la collectivité doivent parcourir pour se rendre dans les centres de vaccination. Les activités de sensibilisation font cruellement défaut dans les zones mal desservies.

6. La situation de l'eau salubre et de l'assainissement est accablante et l'écart entre les zones rurales et les zones urbaines est affligeant. En ville, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est de 75 % et de 51 %, respectivement; à la campagne, ces chiffres chutent à 55 % et 13 %. Dans les établissements scolaires, les latrines sont en cours de réparation et les activités de promotion de l'hygiène se poursuivent mais ont besoin d'être accélérées.

7. Bien que le taux de scolarisation dans le primaire ne cesse d'augmenter, il reste inférieur à la moyenne régionale. Le taux net de scolarisation dans le primaire est de 76 % pour les garçons et de 74 % pour les filles. Les taux de redoublement et d'abandon scolaire sont élevés, de 20 à 30 % et 10 %, respectivement. Le taux d'alphabétisation est faible : 55 % pour les hommes et 45 % pour les femmes.

8. La prévalence du VIH/sida est semble-t-il faible mais les conditions sont réunies pour que la situation se dégrade rapidement. Il est particulièrement inquiétant de constater que près de trois personnes sur quatre ne savent pas comment prévenir l'infection. De même, il est préoccupant d'observer que nombreux sont ceux qui croient que le VIH/sida est une maladie transmise par les étrangers, les travailleurs de l'industrie du sexe et les jeunes qui ont de multiples

partenaires sexuels. Il faut s'intéresser de près aux taux de fécondité élevés, aux rapports sexuels pré-nuptiaux non protégés, à la tuberculose et aux infections sexuellement transmissibles.

9. La culture de la violence a rendu les femmes et les enfants plus vulnérables. Selon une étude menée récemment, 44 % des enfants âgés de 9 à 17 ans avaient signalé des violences dans leur foyer. Une autre étude a recensé 138 cas de maltraitance d'enfant, dont un tiers de sévices sexuels. La plupart des victimes étaient des fillettes, dont la majorité avait un lien étroit avec l'adulte maltraitant. Les mécanismes ne sont pas au point pour organiser l'information concernant les sévices, signalée aux travailleurs sociaux, à la police et aux professionnels de la santé.

10. Les Gouvernements timorais et indonésien ont adopté le plan de réinstallation et de rapatriement proposé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à l'intention des personnes déplacées après la crise de 1999. Il faut trouver des solutions permanentes aux centaines de cas d'enfants séparés de leur famille.

11. Une commission nationale en faveur de l'enfance sera créée afin de coordonner les politiques et les programmes et de veiller au respect des droits de l'enfant. En septembre 2004, le Gouvernement a engagé le processus visant à établir le premier rapport de l'État partie concernant la mise en œuvre de sept traités relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Timor-Leste est l'un des pays pilotes à utiliser le processus intégré de présentation de ces rapports : les questions communes à tous les traités relatifs aux droits de l'homme feront l'objet d'un rapport unique et des rapports concernant des questions précises seront élaborés à l'intention des commissions pour ce qui est des Conventions citées ci-dessus et d'autres traités.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente (2003-2005)

Principaux résultats obtenus

12. Le précédent programme de pays de courte durée a permis au Timor-Leste de passer de l'aide d'urgence à la coopération pour le développement. Une stratégie de mise en œuvre à deux niveaux a été utilisée pour appuyer la remise en état des infrastructures de prestation de services au moment même où des méthodes communautaires étaient mises au point pour augmenter la demande de services de base. Le programme de pays a largement contribué à la collecte de données de référence nationales sur les questions touchant les femmes et les enfants, ouvrant la voie à la réalisation du Plan national de développement, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfant, et à l'élaboration de lois et de politiques en faveur des enfants. Pour recueillir ces données, une enquête en grappes à indicateurs multiples a été menée en 2002, une enquête démographique et sanitaire en 2003 et un recensement en 2004.

13. Tous les centres sanitaires des 67 sous-districts ont été approvisionnés en médicaments essentiels et en matériel médical de base. Le personnel de ces centres a reçu une formation relative à l'accouchement sans risque et à la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, notamment surveillance de la croissance et apports en oligoéléments. L'action que l'UNICEF a menée pour améliorer la

planification du programme élargi de vaccination, l'approvisionnement en vaccins et le fonctionnement de la chaîne du froid a contribué à accroître de 10 à 20 % les taux de vaccination. Des campagnes itinérantes d'enregistrement des naissances, organisées avec l'appui de l'UNICEF, ont été menées dans huit districts où 40 000 enfants ont été déclarés.

14. Le concept de « 100 écoles accueillantes » constitue le principal moyen d'obtenir des résultats dans l'enseignement primaire. Cette initiative a été étendue à 32 groupements scolaires dans 13 districts, soit 400 écoles et plus de 1 000 enseignants. Parmi les résultats obtenus, on compte la formation des enseignants, l'amélioration de la gestion des établissements scolaires et la création de nouvelles associations de parents et d'enseignants. En ayant recours à ces dernières, la Banque mondiale a mis en place un programme d'entretien des établissements scolaires et le Programme alimentaire mondial, un programme d'alimentation scolaire. L'UNICEF a aidé le Gouvernement à engager une réforme des programmes scolaires dans l'enseignement primaire. Le Plan de réforme des programmes scolaires a été approuvé par le Conseil des ministres et cinq programmes d'études ont été élaborés. Le Fonds a également contribué à la mise au point d'une stratégie d'apprentissage des compétences pratiques et de modules de formation en complément du Plan stratégique national contre le VIH/sida.

15. Un comité interministériel élabore actuellement un code général concernant les enfants dans lequel sont précisées les obligations qu'ont le Gouvernement, les prestataires de services, la collectivité et la famille de respecter les droits des enfants. Parmi les progrès réalisés dans l'élaboration des politiques, on compte la mise en place de normes pour les établissements de soins, des projets de règlement régissant l'adoption et des méthodes de fonctionnement pour les services de police et les travailleurs sociaux.

16. Dans le domaine des communications, l'UNICEF a collaboré avec la Radio et Télévision nationale du Timor-Leste et avec des stations de radio communautaires pour améliorer la recherche sur les auditeurs. Des initiatives pilotes menées avec trois stations de radio communautaires ont permis aux enfants de participer à la conception des programmes et à l'élaboration des messages destinés aux jeunes.

Enseignements tirés de l'expérience

17. L'action menée pour remettre en état les infrastructures de services a puisé l'essentiel de l'énergie consacrée au programme de pays et ce, au détriment de la mobilisation communautaire. Il faut s'attacher davantage à promouvoir la santé au niveau de la collectivité et à organiser des activités d'orientation ainsi qu'à mettre les collectivités en rapport avec les centres sanitaires communautaires et les administrations sanitaires du district.

18. En ce qui concerne l'instruction élémentaire, une évaluation effectuée avec l'aide de l'UNICEF a souligné qu'il fallait améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Les programmes évolueront de la remise en état des infrastructures de services aux questions concernant la qualité en s'employant notamment à promouvoir la responsabilité pédagogique au niveau de l'école. Les activités de gestion en milieu scolaire et les initiatives des associations de parents et d'enseignants, qui se recoupent, seront regroupées pour plus d'efficacité et la formation des enseignants sera coordonnée avec l'élaboration des programmes scolaires.

19. Bâtir un environnement protecteur pour les enfants suppose la mise en place de mécanismes pratiques permettant d'accroître la collaboration entre la police, les fonctionnaires de justice, les travailleurs sociaux et les membres de la famille et de la collectivité. Ainsi, le signalement et l'enregistrement des cas de maltraitance d'enfant doivent être intégrés dans un système plus simple. Pour ce qui est de l'enregistrement des naissances, le recours à des équipes itinérantes sera conjugué à la création d'un système d'enregistrement viable et décentralisé. À cette fin, l'UNICEF aidera à réunir les fonctionnaires du bureau de l'état civil, les administrations du sous-district et les représentants de l'Église catholique. Dans le domaine de la mobilisation communautaire et de l'apprentissage de compétences pratiques par les jeunes, le Fonds étendra sa coopération avec l'Église catholique, qui dispose de l'audience et des ressources nécessaires.

Programme de pays, 2006-2007

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et assainissement	450	4 100	4 550
Éducation de base	20	5 000	5 020
Protection de l'enfance	400	1 600	2 000
Plaidoyer et communication	180	500	680
Prévention du VIH/sida auprès des jeunes	80	1 200	1 280
Planification, suivi et évaluation	483	500	983
Dépenses intersectorielles	431	100	531
Total	2 044	13 000	15 044

Processus de préparation

20. Il n'y a pas eu d'examen formel à mi-parcours pour le précédent programme de pays de courte durée. Des examens annuels approfondis ont cependant eu lieu avec les partenaires, à savoir le Gouvernement, les donateurs et les organisations non gouvernementales (ONG). L'analyse de situation a été actualisée à la fin de l'année 2004, avec la participation du Gouvernement.

21. En février 2005, une équipe de conseillers régionaux de l'UNICEF a aidé à modifier largement la stratégie à mettre en œuvre et les résultats à attendre du nouveau programme. À un atelier réunissant plus d'une trentaine de représentants des principaux ministères et administrations, on s'est mis d'accord sur ce que la coopération avec le Fonds devait apporter et en quoi elle devait contribuer au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et au plan national de développement. Des consultations ont par ailleurs été tenues avec des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Banque mondiale. Le nouveau programme du Timor-

Leste a été approuvé lors d'une réunion qui a eu lieu en mars 2005 avec des représentants du Gouvernement et des donateurs.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

22. Le programme vise principalement à réaliser peu à peu les droits de l'enfant et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La coopération de l'UNICEF a pour objet de faire en sorte que chaque enfant puisse grandir en bonne santé et bien alimenté dans un foyer qui lui apporte de l'amour, recevoir une éducation de qualité durant six ans au minimum et vivre dans une communauté qui le protège contre toutes les formes de violence, de maltraitance, d'abandon ou d'exploitation.

23. Les objectifs poursuivis avec le Gouvernement, les partenaires de la société civile, les organismes des Nations Unies et les donateurs sont les suivants : a) étendre la couverture vaccinale; veiller à ce que les femmes et les enfants aient une santé et une alimentation convenables, et qu'ils puissent accéder à des services de distribution d'eau et d'assainissement corrects; organiser l'enseignement primaire et permettre à 400 écoles primaires de dispenser un enseignement de qualité; institutionnaliser des mécanismes de prévention et de protection de l'enfance efficaces; aider les jeunes à se préparer à la vie d'adulte, à participer à la vie sociale et à éviter de contracter le sida.

24. Les stratégies suivantes ont été adoptées afin de maintenir une continuité avec le programme précédent : mobilisation en faveur de politiques et de lois reconnaissant les droits de l'enfant et s'attaquant aux inégalités, amélioration des services de base, renforcement des capacités par la formation et la mise en place de systèmes, suivi et évaluation visant à promouvoir la responsabilité, partenariats avec et pour les enfants, et amélioration de la communication à tous les niveaux.

25. Certains changements s'imposent. Ainsi, l'accent est mis sur le développement local de la demande de services de base. Pour cela, il faut mettre en place au niveau local des systèmes de promotion et d'orientation dans le domaine de la santé, et mener des activités de sensibilisation plus efficaces en faisant participer les populations et les soignants. En ce qui concerne l'éducation de base, les efforts doivent porter, au niveau des établissements scolaires, sur les problèmes de qualité de l'enseignement et doivent souligner le rôle moteur des maîtres. Ces efforts doivent contribuer à accroître le taux de scolarisation et à diminuer le taux d'abandon en cours de scolarité, surtout chez les filles. En ce qui concerne les droits de l'enfant, les agents de l'UNICEF uniront leurs efforts pour accroître la participation des jeunes aux programmes de préparation à la vie d'adulte et de prévention du VIH/sida.

26. La Constitution et l'attachement du Gouvernement aux droits de l'homme permettent d'approfondir, au Timor-Leste, l'approche fondée sur ces droits. Le programme proposé reflète ainsi **le souci de faire respecter les droits de l'homme**, notamment en définissant des normes et en renforçant les capacités des responsables. Il privilégie systématiquement les processus qui engagent des acteurs publics et les autres acteurs, y compris les enfants, comme c'est le cas pour l'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse.

Lien avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

27. Le programme a été conçu pour résoudre les principaux problèmes des femmes et des enfants et pour répondre aux aspirations du peuple du Timor-Leste. Il contribuera au plan national de développement sous plusieurs aspects essentiels, à savoir en améliorant le niveau de santé et d'éducation de la population, en consolidant la société civile et en élargissant les perspectives des femmes, en aidant les enfants et les jeunes à participer à la vie de leur pays, et en favorisant la création d'un appareil judiciaire impartial.

28. Le programme aidera aussi à réaliser les objectifs communs du système des Nations Unies, que l'on retrouve dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, c'est-à-dire réduire la mortalité infantile et maternelle, faire en sorte que tous les enfants suivent un enseignement primaire de qualité durant six ans, et veiller à faire respecter les droits des enfants et des femmes, et à les protéger de la maltraitance, de l'exploitation et d'autres dangers tels que le VIH/sida.

Lien avec les priorités internationales

29. Le programme ira dans le sens de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, il visera les buts suivants : éliminer l'extrême pauvreté et la sous-alimentation, assurer l'éducation primaire pour tous, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le sida, le paludisme et d'autres maladies, et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'UNICEF aidera aussi à mieux protéger les enfants de la violence, de la maltraitance, de l'abandon et de l'exploitation.

30. Les objectifs fixés dans la résolution Un monde digne des enfants et les priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF sont pleinement pris en compte dans l'orientation à long terme du programme et les résultats attendus. Les nouvelles dispositions concernant le développement des adolescents et la prévention du sida accordent plus d'importance aux efforts faits pour impliquer les jeunes et les aider à se préparer à la vie d'adulte et à éviter les comportements pouvant les exposer à l'infection par le VIH.

Éléments du programme

31. **Santé et assainissement.** Dans ces deux domaines, les efforts porteront sur l'extension de la couverture vaccinale, le traitement adéquat des maladies infantiles, l'amélioration de la prise en charge des femmes avant, durant et après la grossesse, et les services locaux de distribution d'eau et d'assainissement. On continuera à renforcer les services de santé au plan national tout en faisant converger les initiatives prises dans les quatre districts de Dili, Ermera, Liquica et Manatuto en ce qui concerne la santé, la nutrition, la vaccination, l'eau et l'assainissement. L'accent sera davantage mis sur le développement de la demande de services de qualité au niveau local et la diffusion de nouveaux moyens d'établir des liens entre les populations locales et les soignants. Dans cette optique, il sera nécessaire de mettre en place un système local d'aiguillage des patients, de mener des activités de sensibilisation efficaces et d'employer des outils et des méthodes de communication nouveaux.

32. Dans le cadre du projet « VUE-plus », on s'assurera que tous les centres de vaccination possèdent un matériel frigorifique en état de marche et des stocks suffisants de vaccins et de vitamine A. L'objectif visé est que le personnel de l'ensemble des centres et des postes sanitaires puisse vacciner les enfants et les femmes selon les normes internationales de santé et distribuer des compléments de micronutriments. L'UNICEF incitera le Gouvernement à se charger d'acheter les vaccins et les seringues pour les vaccinations systématiques. Par ailleurs, de nouvelles politiques seront menées en matière de contrôle et de distribution du sel iodé.

33. Dans le cadre du projet de survie de l'enfant et de médecine maternelle, l'accent sera mis sur la qualité des soins. Au plan national, l'UNICEF continuera de veiller à ce que les sages-femmes et les infirmières travaillant dans les centres de santé locaux sachent pratiquer des accouchements dans de bonnes conditions et aient l'habitude de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Diverses activités de communication seront menées sur la base du programme Savoir pour sauver afin d'améliorer les soins dispensés par les familles. Dans les quatre districts ciblés, l'UNICEF contribuera à fournir un ensemble complet de services de prévention sanitaire et de nutrition. Le Fonds effectuera des interventions auprès des femmes pour prévenir le paludisme et l'anémie et développer leurs connaissances et leur autonomie en ce qui concerne le nombre d'enfants et l'espacement des naissances, afin de réduire la mortalité maternelle. Sachant que beaucoup de femmes n'ont pas accès aux soins, l'accent sera mis sur l'offre de soins et la promotion de la santé au niveau local. Afin de faire progresser la demande de services, on fera appel à des réseaux de bénévoles qui se chargeront de faire comprendre à la population la nécessité de se soigner et de faciliter les activités d'aiguillage des patients et d'information des soignants. Les interventions se rapportant à la santé des jeunes enfants seront coordonnées au niveau des districts et des collectivités locales. Elles s'appuieront sur le programme d'éducation de base pour le premier apprentissage et les bonnes initiatives parentales. Il est également prévu de promouvoir le système d'information sur la gestion de la santé, en offrant l'assistance technique correspondante, afin de disposer au niveau territorial de données plus fiables pour mieux planifier les activités de santé.

34. Dans le cadre du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des activités d'éducation seront menées auprès des populations locales pour améliorer considérablement les conditions d'hygiène au niveau des collectivités locales et des familles, afin de diminuer les maladies transmises par l'eau ou par les moustiques. Les populations bénéficieront d'une assistance pour la remise en état et la construction d'équipements d'approvisionnement en eau et de latrines à faible coût, l'amélioration des conditions d'assainissement dans les habitations et la promotion de l'hygiène. L'objectif visé est que 80 % des familles habitant les villages sélectionnés pour le projet de survie de l'enfant aient accès à de l'eau potable et à des latrines hygiéniques. En outre, dans 80 écoles au minimum, les enfants pourront disposer de robinets et de sanitaires, apprendront l'hygiène et prendront des vermifuges. Le projet aura également pour objet de renforcer les capacités de gestion des principaux responsables des services nationaux et locaux des eaux et de l'hygiène publique. Enfin, les activités menées dans les écoles concernant l'eau et l'assainissement et le programme d'éducation de base seront coordonnés.

35. Les principaux partenaires d'exécution sont le Ministère de la santé, le Département des services de distribution d'eau et d'assainissement, les

administrations des districts et les services locaux de la santé et de l'assainissement. Parmi les autres partenaires figurent l'organisation catholique Pastoral da Criança, la Fondation Alola, ainsi que des entrepreneurs locaux chargés de construire des équipements, de mobiliser la demande locale et d'encourager un changement des comportements.

36. **Éducation de base.** En ce qui concerne l'enseignement primaire, on note les caractéristiques suivantes : des écoles vétustes ou endommagées, des enseignants mal formés et démotivés, un encadrement administratif et technique médiocre, et une faible préparation à l'école parmi les jeunes enfants. Compte tenu de cette situation, il est prévu dans le programme d'éducation de base de passer de la phase de rétablissement et de développement des services à une phase d'amélioration de la qualité et de responsabilisation de l'institution scolaire. L'UNICEF compte tirer parti des succès enregistrés au niveau des établissements scolaires pour consolider la politique et les programmes d'éducation au niveau national. En outre, le Fonds apportera son appui à la mise en œuvre du nouveau programme d'enseignement primaire.

37. Le projet concernant la politique et les programmes d'éducation nationaux donnera aux principaux responsables et services du Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports davantage de moyens pour collecter et analyser des données d'une part et définir des politiques et des programmes d'éducation d'autre part. Le système informatique de gestion de l'éducation sera étendu aux établissements primaires et secondaires pour faciliter l'accès aux informations sur les budgets des établissements, les résultats scolaires, le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves. Les données recueillies au niveau national sur les examens serviront à évaluer l'efficacité du système et du programme éducatifs.

38. Le projet Cent écoles accueillantes aura pour but de consolider les acquis et d'améliorer la qualité de l'éducation. Mis en œuvre dans 400 écoles, il devra permettre aux enseignants d'utiliser des méthodes et des supports d'enseignement et d'apprentissage actifs, et aux chefs d'établissement de mieux gérer leur école et de responsabiliser les enseignants et les élèves vis-à-vis de l'instruction. Les associations parents-enseignants recevront des moyens supplémentaires, notamment pour remettre en état les écoles et entretenir les points d'eau et les sanitaires. Pour répondre à la décision prise par le Gouvernement, l'UNICEF apportera son concours à l'élaboration d'un modèle de maternelle locale. Au moins 13 maternelles seront ainsi ouvertes dans le cadre d'un projet pilote d'étude de la politique d'éducation.

39. Un nouveau projet doit faciliter la rédaction des programmes de l'enseignement primaire. Il consistera à élaborer des guides d'enseignement, des manuels, ainsi que des matériaux pédagogiques pour les maîtres. Tous ces éléments seront rédigés en portugais et en tétoum pour permettre aux enseignants d'enrichir leur connaissance de ces deux langues. D'ici à 2007, tous les enseignants des premières classes (1 à 3) devraient pouvoir dispenser le nouveau programme. L'UNICEF aidera à mettre en œuvre de nouvelles procédures de l'inspection primaire.

40. Les partenaires de l'UNICEF seront le Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, ainsi que l'Église catholique, la Banque mondiale, les Gouvernements portugais et brésilien, et des ONG internationales notamment.

41. **Protection de l'enfance.** Dans ce domaine, le programme contribuera à institutionnaliser des mécanismes et des services efficaces pour prévenir les mauvais traitements, l'exploitation et les abandons d'enfants, aider les jeunes délinquants et encourager l'enregistrement des naissances à l'état civil. Des efforts plus soutenus doivent être accomplis pour mieux faire connaître les comportements et les pratiques de protection des enfants, et pour favoriser une libre discussion sur ces sujets entre les populations et les prestataires de services. Il demeure urgent d'obtenir davantage de données.

42. Le projet de protection contre la violence, les mauvais traitements, l'abandon et l'exploitation répondra à la nécessité d'un dialogue avec les collectivités locales au sujet de la protection de l'enfance. L'UNICEF continuera d'appuyer les réseaux de protection et d'encourager les animations théâtrales locales dans le cadre de ses actions de sensibilisation. Les enfants placés dans des institutions et les enfants séparés restés en Indonésie bénéficieront de mesures de regroupement familial. La collaboration entre la police, les travailleurs sociaux et les associations locales sera encouragée pour prévenir la maltraitance et venir en aide aux enfants indigents. Le Fonds continuera de renforcer les compétences et de mettre en place des moyens simples mais efficaces de mieux gérer les situations et mieux enregistrer les cas de maltraitance.

43. Le projet de justice pour les mineurs permettra aux principaux responsables de la justice et de la police de mieux faire valoir les principes et la législation nationale concernant les mineurs, y compris le Code des mineurs, qui sera achevé et mis en application. Les programmes de réinsertion sociale des jeunes délinquants seront étoffés et encouragés pour éviter l'emprisonnement. L'UNICEF continuera de renforcer les compétences de la police et l'efficacité des dispositifs de prise en charge des jeunes.

44. Le projet d'enregistrement des naissances servira à instaurer un service de l'état civil. Il consistera à élaborer un code de l'état civil et à concevoir et expérimenter les règles et les moyens d'un système durable et décentralisé d'état civil. Parents, soignants et prestataires de services pourront mieux accéder aux informations sur l'état civil.

45. Les trois projets seront respectivement pris en charge par la Division des services sociaux, sous l'autorité du Secrétariat d'État au travail et à la solidarité, en ce qui concerne la protection, le Ministère de la justice et la Police nationale, sous l'autorité du Ministère de l'intérieur, quant à la justice pour les mineurs, et le Ministère de la justice pour l'état civil. Parmi les autres partenaires figureront l'Église catholique, des ONG locales et internationales ainsi que des associations locales.

46. **Plaidoyer et communication.** Bien que le Gouvernement reconnaisse la nécessité de mettre en œuvre une stratégie de communication à l'échelle nationale, de former les médias et d'élargir la couverture à la radio et à la télévision, les initiatives d'information, d'éducation et de communication se heurtent à des moyens techniques limités. Sur ce plan, le programme contribuera à développer les moyens avec les partenaires et à appuyer les efforts pour faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant.

47. Les actions menées devront servir principalement à appliquer une stratégie d'information, d'éducation et de communication dans les plans sectoriels de

communication, et à améliorer les échanges d'informations entre les districts et les collectivités locales au sujet de l'offre des services de base. Par ailleurs, les médias et les réseaux de communication (réseaux électroniques, presse et communication classique) seront mieux informés sur les questions concernant les droits de l'enfant, et les ONG et associations locales ciblées pourront orienter leurs activités de façon à promouvoir ces droits. Enfin, les enfants et les jeunes auront la possibilité de se faire entendre auprès des médias et d'accéder plus largement aux informations de la radio et de la presse qui les concernent tout particulièrement.

48. Les services publics de radiodiffusion du Timor-Leste seront sollicités. Les autres partenaires seront la Radiotélévision nationale, des radios locales, des associations de journalistes, des ONG, des associations locales, le Parlement, certains services de la communication des Ministères de la santé et de l'éducation, et le Département des services sociaux.

49. **Prévention du sida auprès des jeunes.** Les jeunes constituent près des deux tiers de la population du Timor-Leste. Ils sont vulnérables à la violence qui persiste dans leur entourage et à l'école, et ils sont davantage menacés par le sida. Sur ce plan, le programme servira à renforcer les moyens dont disposent certains organismes nationaux et locaux pour les aider à participer davantage à la vie sociale, mieux vivre, se préparer à la vie d'adulte et se protéger de la violence et du sida.

50. Le projet de participation des jeunes consistera à créer les conditions favorables à la prise en compte des besoins et des droits des jeunes, et à leur offrir la possibilité de se préparer à la vie d'adulte, de bénéficier de services d'alphabétisation fonctionnelle et de prendre part plus activement à la vie collective. Une base de données nationale sera exploitée pour inspirer la politique et les programmes à mettre en œuvre. Avec le concours des jeunes et l'appui de la Banque mondiale, l'UNICEF contribuera à la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse. Le Fonds soutiendra des initiatives de préparation à la vie d'adulte destinées à des adolescents ayant quitté l'école et à des élèves dans 80 écoles secondaires. L'apprentissage de la vie d'adulte sera également pris en compte dans le programme d'enseignement primaire. Une politique d'alphabétisation fonctionnelle sera menée à l'intention des jeunes, et le Fonds appuiera dans cinq districts des projets visant à expérimenter de nouvelles méthodes et de nouveaux supports. Enfin, le Fonds apportera son soutien à des ONG et des associations locales dans 13 districts en vue d'établir des structures destinées aux jeunes, comme par exemple des clubs de services ou des parlements d'élèves.

51. Le projet de prévention du sida aidera les jeunes à accéder plus facilement à des informations et des conseils en matière de prévention. Les services de conseil qui viennent d'être mis en place dans quatre cliniques à Dili et dans trois des hôpitaux du district seront renforcés. Au plan national, l'UNICEF aidera la Commission nationale antisida et les principaux ministères concernés à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre le sida. Diverses initiatives seront soutenues pour informer la population et diffuser des messages de prévention. Des campagnes de mobilisation et de soutien seront menées pour créer les conditions de l'utilisation des compétences acquises et des informations reçues en ce qui concerne la prévention.

52. Le programme sera exécuté sous la supervision du Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports et du Ministère de la santé. Un comité directeur se chargera de coordonner les activités. Les autres partenaires seront le

Secrétariat d'État au travail et à la solidarité, le Parlement, l'Église catholique, ainsi que les ONG et les associations locales œuvrant pour la jeunesse.

53. Planification, suivi et évaluation. Il demeure nécessaire d'obtenir des informations socioéconomiques plus fiables, de planifier les activités de développement avec davantage de rigueur et de s'engager plus fermement à soutenir les investissements dans les services de base. Le programme aidera les principaux fonctionnaires aux niveaux de l'administration centrale et des districts à recueillir et analyser des données, élaborer des plans fondés sur des faits et intensifier le suivi et l'évaluation. Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population devraient participer à un projet d'exploitation à l'échelle nationale du logiciel *DevInfo* pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, il est prévu d'aider la Commission nationale pour les enfants à coordonner l'élaboration de politiques et de programmes destinés aux enfants et à contrôler l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Ministère du plan et des finances et la Direction nationale des statistiques se chargeront de l'exécution du programme. Les autres partenaires seront la Commission nationale de l'enfance, les départements de la politique et du plan des Ministères de la santé, de l'éducation et de la justice, et le Secrétariat d'État au travail et à la solidarité.

54. Dépenses intersectorielles. Les ressources inscrites à cette rubrique permettront de couvrir les dépenses engagées pour les salaires et voyages du personnel responsable des activités dans les bureaux locaux, les activités de formation et de communication, et l'équipement des bureaux.

Principaux partenariats

55. L'UNICEF continuera d'appuyer les investissements publics dans les secteurs suivants : santé, éducation, justice, distribution d'eau et assainissement, services sociaux, administration locale et société civile, et communications. Dans le domaine de la santé, les principaux partenaires seront l'Union européenne, l'Agence australienne pour le développement international, le Japon, l'Agency for International Development des États-Unis et la Banque mondiale. En ce qui concerne l'éducation, les principaux partenaires du programme d'investissement sectoriel seront le Brésil et le Portugal, la Banque mondiale et l'UNESCO. L'Église catholique devrait s'impliquer davantage dans les activités de promotion de la santé à l'échelon local, ainsi que dans les projets de participation et d'alphabétisation à l'intention des jeunes. Des chefs de village seront élus dans tout le pays d'ici la fin de l'année 2005. Il leur sera demandé de jouer un rôle de premier plan pour mobiliser les populations, accroître la demande de services de base et intensifier les efforts d'information. Des activités seront poursuivies, en collaboration avec l'OMS pour étendre le système de surveillance sanitaire, avec le FNUAP en ce qui concerne la maternité sans risque et l'espacement des naissances et avec le PNUD pour renforcer le système judiciaire s'appliquant aux jeunes. La Banque mondiale aidera à formuler la politique nationale pour la jeunesse ainsi qu'à établir des liens appropriés entre les programmes d'enseignement primaire et les programmes d'enseignement secondaire auquel elle apporte son soutien.

Suivi, évaluation et gestion du programme

56. La coordination du programme sera confiée au Ministère des finances et du plan. Les tâches d'exécution et de gestion reviendront aux ministères et aux services compétents. Au niveau territorial, les activités et les bilans seront faits en collaboration avec les administrations locales et les chefs de village nouvellement élus. Deux équipes interdisciplinaires se chargeront de faire converger les activités à l'échelle des districts et de coordonner les initiatives de communication et de sensibilisation. Dans la mesure du possible, l'UNICEF encouragera la formation d'équipes de ce type entre les administrations aux niveaux national et local, afin de renforcer la coordination.

57. Les principales données collectées dans chaque domaine seront prises en compte dans un plan intégré de suivi et d'évaluation sur deux ans qui servira à arrêter des décisions durant les examens annuels et l'examen de fin de cycle. On procédera à deux grandes évaluations pour déterminer a) l'impact des activités de promotion de la santé et d'information sur la demande de services de base dans quatre districts et b) la contribution du programme d'enseignement primaire à l'amélioration des acquis scolaires. L'UNICEF aidera le Bureau national de statistique à recueillir des données fiables sur les résultats du programme et les objectifs du Millénaire pour le développement, au moyen d'enquêtes et des systèmes d'information habituels. Le Fonds continuera par ailleurs d'aider le Gouvernement à exploiter le logiciel *DevInfo* pour mieux cibler et fournir les services de base.
